021-242100410-20111012-2011-10-12\_014-DE

Date de signature : 13/10/2011 Date de réception : 13/10/2011

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 12 octobre 2011

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. BORDAT

Publié le 13 octobre 2011 Convocation envoyée le 5 octobre 2011 Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82 Nombre de présents participant au vote : 66 Nombre de membres en exercice: 82 Nombre de procurations: 13 Membres présents : M. François REBSAMEN M. Alain MILLOT M. Louis LAURENT M. Pierre PRIBETICH M. Benoît BORDAT M. Roland PONSAA M. Jean ESMONIN M. Joël MEKHANTAR M. Michel ROTGER M. Gilbert MENUT M. Christophe BERTHIER M. François NOWOTNY M. Rémi DETANG M. Philippe DELVALEE Mme Dominique BEGIN-CLAUDET M. Jean-Patrick MASSON M. Georges MAGLICA M. Michel FORQUET Mme Christine DURNERIN M. Claude PICARD M. José ALMEIDA M. François DESEILLE Mme Nelly METGE M. Gaston FOUCHERES M. Laurent GRANDGUILLAUME Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE M. Pierre PETITJEAN M. Patrick CHAPUIS Mme Elisabeth BIOT M. Nicolas BOURNY M. Michel JULIEN Mlle Nathalie KOENDERS M. Jean-Philippe SCHMITT Mme Marie-Françoise PETEL M. Philippe GUYARD Mme Marie-Josèphe DURNET-M. Gérard DUPIRE **ARCHEREY** M. Pierre-Olivier LEFEBVRE M. Jean-François GONDELLIER M. Mohammed IZIMER M. Gilles MATHEY Mme Catherine HERVIEU Mme Hélène ROY Mme Françoise EHRE M. François-André ALLAERT Mme Myriam BERNARD Mme Geneviève BILLAUT M. Jean-Claude DOUHAIT M. Mohamed BEKHTAOUI M. Murat BAYAM M. Jean-Paul HESSE Mme Jacqueline GARRET-RICHARD M. Michel BACHELARD Mlle Badiaâ MASLOUHI Mme Joëlle LEMOUZY M. Philippe BELLEVILLE M. Patrick MOREAU M. Jean-Yves PIAN M. Norbert CHEVIGNY M. Dominique GRIMPRET Mlle Stéphanie MODDE Mme Noëlle CAMBILLARD. M. Philippe CARBONNEL M. Didier MARTIN M. Jean-Pierre SOUMIER M. Alain LINGER Membres absents: M. Jean-François DODET Mme Colette POPARD pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME M. Alain MARCHAND M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Alain MILLOT M. Rémi DELATTE M. André GERVAIS pouvoir à M. Michel JULIEN Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Gérard DUPIRE Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mlle Nathalie KOENDERS M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER

GD2011-10-12 014 N°14 - 1/2

Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE M. Patrick BAUDEMENT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT M. Gilles TRAHARD pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD.

## **OBJET: ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

## Autorisation donnée au Président sur l'appel introduit contre le jugement n°0800770, 082989, 082992 du 24 février 2011 du Tribunal administratif de Dijon

Par délibération adoptée le 10 octobre 2002 et transmise au contrôle de légalité le 16 octobre 2002, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise s'est dotée de la compétence relative à la gestion « des voies de circulation ferrées communales assurant l'embranchement de zones d'activités économiques d'intérêt communautaire au réseau ferroviaire (dites installations terminales embranchées ».

L'installation terminale embranchée (ITE), située sur la commune de Chevigny-Saint-Sauveur, est une voie ferrée assurant la desserte de trois entreprises établies dans une zone d'activité économique d'intérêt communautaire, dont la gestion relève désormais de la compétence de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, à la suite d'une délibération du Conseil communautaire de cette dernière du 10 octobre 2002.

Le montant de la charge nette transférée de la Commune de Chevigny-Saint-Sauveur à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et qui peut être retenue sur les futures attributions de compensation de taxe professionnelle versées à la Commune a été fixé par les conseils municipaux des communes membres et la Commission d'évaluation des charges à 112 611 € (par an).

La Commune de Chevigny Saint Sauveur a contesté cette charge et a émis trois titres exécutoires à l'encontre du Grand Dijon :

- Un titre exécutoire n°18 d'un montant de 112 611 euros émis le 22 janvier 2008 ayant pour objet le reversement ITE 2007, de 112 611 euros à l'encontre de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise ;
- Un titre exécutoire n°573 ayant pour objet le reversement ITE 2004, de 112 611 €, émise le 16 octobre 2008, à l'encontre de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise;
- Un titre exécutoire n°574 ayant pour objet le reversement ITE 2005, de 112 611 €, émise le 16 octobre 2008, à l'encontre de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise.

Contestant la dette dans son principe, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise s'est opposée au paiement des titres de perception n°18, 573 et 574 émis par la Commune de Chevigny-Saint-Sauveur et a demandé leur annulation du tribunal administratif de Dijon.

Par un jugement en date du 24 février 2011 (n°0800770, 082989, 082992), le Tribunal administratif de Dijon a annulé le titre n°18 mais a rejeté les conclusions tendant à l'annulation des titres n°573 et 574 au motif de l'absence de signature du procès verbal antérieurement aux années concernées par ces titres (2004 et 2005).

Il est considéré que ce jugement n'est pas fondé, l'évaluation des charges et l'effectivité d'un transfert de compétence ne résultant pas de la signature du procès verbal de mise à disposition.

Il est donc considéré qu'un appel de ce jugement doit être introduit en ce qu'il a rejeté les conclusions de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise tendant à l'annulation des titres n°573 et 574. L'appel a été interjeté dans les délais de recours contentieux.

## Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- de donner autorisation au Président pour l'introduction de l'appel à l'encontre du jugement n°0800770, 082989, 082992 du 24 février 2011 du Tribunal administratif de Dijon en ce qu'il a rejeté les conclusions de la Communauté de l'agglomération dijonnaise tendant à l'annulation des titres exécutoires n°573 et 574 de la Commune de Chevigny Saint Sauveur.

GD2011-10-12\_014 N°14 - 2/2